



AUC/CRMC4/2017/15

**Quatrième Conférence des ministres africains
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil
Réunion des experts**
Nouakchott
4-8 décembre 2017

**Améliorer l'exploitation des produits scientifiques du Réseau international
pour l'évaluation démographique des populations et de leur santé :
enseignements à tirer pour reproduire l'expérience et l'étendre à
l'établissement des statistiques officielles**



APAI-CRVS
Everyone visible in Africa

**Decade for Relocation
of Civil Registration and
Vital Statistics in Africa
2017-2026**



I. Introduction

1. Les hommes ont acquis une meilleure compréhension des statistiques démographiques au fil du temps. Les recensements et l'établissement de rapports réguliers sur les faits d'état civil, tels que les naissances et les décès permettent de déterminer la taille, la structure et l'évolution de la population humaine. Sur le continent africain et dans une grande partie du monde, les recensements constituent la principale source de données statistiques. Les pays scandinaves, quant à eux, procèdent à un enregistrement régulier des faits d'état civil. Toutefois, il existe des modèles qui s'intéressent aux faits d'état civil longitudinaux en les étudiant plus en profondeur et en mettant un accent particulier sur la santé.

2. Le Réseau international pour l'évaluation démographique des populations et de leur santé s'attache à fournir de meilleures informations sanitaires pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé. Programme commun de recherche créé en 1998, le Réseau couvre 18 pays d'Afrique et d'Asie, et dispose de 47 sites de surveillance sanitaire et démographique. Douze des 18 pays abritant les infrastructures du Réseau se trouvent en Afrique. Les sites recueillent des informations sur 3,8 millions de personnes. Les systèmes de surveillance fournissent des données scientifiques détaillées (qui ne sont malheureusement pas diffusées auprès des services officiels de statistiques), et qui sont essentielles pour leur reproduction et leur transposition à grande échelle.

II. Objectif

3. Le Réseau fournit une architecture qui associe recensements et faits d'état civil, en posant des questions pertinentes visant à faire progresser l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil.

4. La présente communication laisse entendre qu'il est possible d'exploiter, au profit de la société, l'éventail de connaissances scientifiques produites par les statistiques officielles et les sites de surveillance, si l'on fixait délibérément un objectif commun à ces deux systèmes. Auparavant, ces systèmes n'échangeaient pas leurs produits scientifiques, même lorsqu'ils intervenaient dans un même espace géographique. Pourtant, le monde pourrait tirer de nombreux avantages, si l'on créait délibérément une architecture qui favorise l'évolution d'un écosystème de l'information axé sur la science. L'Afrique pourrait être le plus grand bénéficiaire étant donné qu'elle abrite 37 des 47 sites. Un des programmes du Réseau porte sur un système complet de surveillance sanitaire et épidémiologique, capable de fournir, en temps voulu, des données de bonne qualité sur la morbidité, les problèmes spécifiques à une maladie et la mortalité en fonction de ses causes. En outre, le réseau possède de nombreux pôles de connaissances sur les maladies non-contagieuses et leurs manifestations. En ce qui concerne les maladies contagieuses, le Réseau s'occupe également du paludisme, de la tuberculose, du VIH/sida et mène des recherches scientifiques sur les vaccins, les méthodes peu coûteuses en matière de prévention et de traitement. Il privilégie également les recherches sur les vaccins, en accordant une attention particulière aux enfants aux fins de maximiser les effets positifs et durables de la vaccination. Les sites de surveillance démographique et sanitaire se préoccupent essentiellement des comptes nationaux de la santé, de l'accessibilité au système de santé, notamment des effets des soins de santé sur les communautés faisant l'objet de surveillance.

5. De leur côté, les bureaux de statistiques organisent des enquêtes de grande envergure en vue d'analyser les conditions de vie des membres de la société. La plupart du temps, les bureaux de statistiques réalisent, au niveau national, des enquêtes transversales de grande envergure qui descendent au niveau infranational.

6. La force des deux systèmes réside dans le fait qu'ils permettent de trianguler immédiatement les résultats, et surtout, d'éclairer la conception du système national d'enquêtes statistiques et de renforcer les connaissances scientifiques grâce à l'appariement des données statistiques et à l'institutionnalisation de l'analyse multivariée et de régression. À cet égard, les produits et modèles générés par les sites de surveillance démographique et sanitaire facilitent l'interaction et l'évolution du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil au fil du temps.

7. En Afrique du Sud, il existe une collaboration fructueuse entre ces sites et *Statistics South Africa*; ce type de relation n'est pas systématique, étant donné qu'il y aura une évolution en raison de la création de la *South Africa Population Information Network (SAPRIN)* qui touchera 500 000 personnes par an. Le ministère de la science et de la technologie a subventionné la création du Réseau dans le but de renforcer les systèmes de recherche et les systèmes d'innovation pour le bien de la société.

III. Questions à débattre

8. Au regard de ce qui précède, les questions ci-après peuvent servir de point de départ aux débats :

a) Ces deux systèmes scientifiques (Réseau international pour l'évaluation démographique des populations et de leur santé et bureau des statistiques) peuvent-ils améliorer les statistiques dans les pays?

b) En termes précis, quels enseignements les pays tirent-ils des résultats des recherches menées par le Réseau international pour l'évaluation démographique des populations et de leur santé et les bureaux de statistiques ?

c) Eu égard à la création récente du *South Africa Population Information Network*, (Réseau d'information sur la population d'Afrique du Sud), l'expérience sud-africaine proposent-elle des solutions futuristes en matière de recueil d'informations de meilleure qualité pour obtenir de meilleurs résultats démographiques?

d) Comment les pays peuvent-ils suivre l'exemple de la SAPRIN?

e) De quelle façon le Réseau international pour l'évaluation démographique des populations et de leur santé et les initiatives similaires peuvent-ils contribuer au renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ainsi que l'enregistrement des causes des décès?
